



Convention sur la diversité biologique

Distr. générale
18 juin 2026
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire chargé de l'application

Septième réunion

Nairobi, 4–12 août 2026

Point 11 de l'ordre du jour provisoire*

Centre d'échange et gestion des connaissances

Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la stratégie de gestion des connaissances**

Note du Secrétariat

I. Contexte

1. Dans ses décisions [16/9 A et B](#), la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a adopté respectivement le programme de travail du centre d'échange pour la période 2024-2030 et la stratégie de gestion des connaissances visant à appuyer la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Dans la seconde décision, elle avait prié la Secrétaire exécutive de présenter à l'Organe subsidiaire et à la Conférence des Parties un rapport d'étape sur la mise en œuvre de la stratégie de gestion des connaissances. Dans la première décision, elle avait également prié la Secrétaire exécutive de faciliter la mise en œuvre du programme de travail, en suivant les conseils du Groupe consultatif informel sur la coopération technique et scientifique.

2. Le Secrétariat a mis le Groupe consultatif informel sur la coopération technique et scientifique au fait des progrès réalisés en matière de mise en œuvre du programme de travail du centre d'échange et de la stratégie de gestion des connaissances, à sa sixième réunion qui s'est tenue du 27 au 29 avril 2026, pour bénéficier de ses vues et de ses observations. De plus, un forum de discussion en ligne a été organisé pour les membres de Groupe, afin qu'ils transmettent davantage d'orientations sur le rapport d'étape¹. Le Secrétariat a mis à jour le rapport d'étape, publié en tant que document d'information CBD/SBI/7/INF/12, en tenant compte des observations reçues.

3. Le présent document comprend un bref compte rendu des progrès réalisés et un projet de recommandation pour examen par l'Organe subsidiaire chargé de l'application à sa septième réunion, et pour adoption par la Conférence des Parties à sa dix-septième réunion.

II. Aperçu de la mise en œuvre du programme de travail du centre d'échange et de la stratégie de gestion des connaissances

4. Le présent compte rendu porte principalement sur les travaux menés par le Secrétariat en vue de la mise en œuvre du programme de travail et de la stratégie, mais il contient également un bref compte rendu des travaux menés par les Parties dans ce domaine. Dans sa décision [16/9 B](#), la

* [CBD/SBI/7/1](#).

** Le présent document n'a pas fait l'objet d'une relecture par les services d'édition, exception faite du projet de décision à la section III.

¹ Voir www.cbd.int/tsc/tsc-iag/forums/tsc-iag-2025-2027.

Conférence des Parties invitait l'entité de coordination mondiale, les centres régionaux et sous-régionaux d'appui à la coopération technique et scientifique et les autres organisations concernées à mettre en œuvre le programme de travail du centre d'échange et la stratégie de gestion des connaissances ; cependant, dans la mesure où les centres régionaux et sous-régionaux d'appui à la coopération technique et scientifique et l'entité de coordination mondiale sont dans les premières phases de leur mise en place, ce document n'inclut pas de nouvelles informations relatives à ces entités. Le Secrétariat collabore avec un certain nombre d'autres organisations compétentes, tel que décrit dans le document d'information.

5. Un examen plus complet sur la manière dont les Parties et les parties prenantes ont mis en œuvre le programme de travail du centre d'échange et la stratégie de gestion des connaissances sera entrepris de concert avec l'examen mondial des progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du Cadre à la dix-neuvième réunion de la Conférence des Parties, conformément aux décisions [16/9 A et B](#). Pour la présente réunion, un rapport d'étape plus détaillé est disponible dans le document CBD/SBI/7/INF/12.

6. Un premier examen des informations fournies dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité révisés et dans les rapports nationaux montre qu'ils ne contiennent que peu de références explicites aux centres d'échange nationaux et aux stratégies de gestion de connaissances ; cependant, des travaux visant à améliorer les centres d'échange nationaux et la gestion des connaissances ont souvent été décrits par les Parties dans leurs rapports sur les cibles nationales alignées sur la Cible 21 du Cadre mondial, qui porte sur la disponibilité et l'accessibilité de connaissances en vue d'actions en faveur de la biodiversité. Le rapport mondial des progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du Cadre, à l'examen au point 3 de la présente réunion, contient des informations supplémentaires sur les efforts déployés par les Parties pour se doter de centres d'échanges nationaux et de systèmes de gestion des connaissances, comme elles le rapportent dans leurs rapports nationaux.

7. Le programme de travail du centre d'échange comprend une série d'objectifs et de résultats qui contribuent aux articles 17 et 18 de la Convention, qui portent sur l'échange d'informations et la coopération technique et scientifique, respectivement, à l'appui de la planification, du suivi, de l'examen et l'établissement de rapports. De manière analogue, la stratégie de gestion des connaissances porte sur le recensement et le traitement des besoins en matière de connaissances pour appuyer les articles 17 et 18 de la Convention, la planification, le suivi, l'examen et l'établissement de rapports, ainsi que la collaboration. Au sein du programme de travail et de la stratégie de gestion des connaissances, chaque résultat ou objectif identifie des tâches correspondant aux travaux menés au niveau mondial et qui devraient être réalisées par le Secrétariat pour améliorer le portail central du centre d'échange, renforcer les capacités relatives au centre d'échange et à la gestion des connaissances et organiser des travaux plus généraux à l'appui du programme de travail et de la stratégie de gestion des connaissances.

8. Les éléments suivants font partie des principaux succès du Secrétariat dans la mise en œuvre dans ce domaine de travail :

a) Le portail central du centre d'échange a été amélioré grâce à la modernisation de sa base technique, à l'amélioration de son interface utilisateur et à l'alignement de l'aspect de son interface sur celui du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages ;

b) L'organisation et l'entretien des archives ont été améliorés, notamment par le nettoyage des bases données, la mise à jour des contenus, un examen des catégories d'archivage et l'élaboration d'un guide de l'utilisateur pour la nouvelle version du portail ;

c) De nouvelles fonctionnalités ont été élaborées pour faciliter les transmissions en réponse aux notifications publiées par le Secrétariat, notamment des fonctions de métadonnées et de recherche améliorées pour rendre les transmissions plus faciles à catégoriser, gérer, trouver et réutiliser ;

d) Le recours à des normes communes de taxonomie, de métadonnées et d'informations structurées a été renforcé, y compris l'élaboration d'une représentation structurée du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et de son cadre de suivi pour favoriser un référencement, des recherches et une réutilisation plus claire des informations ;

e) L'outil d'établissement des rapports en ligne² a été davantage développé et rendu opérationnel, permettant aux Parties et aux autres utilisateurs de transmettre leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, leurs cibles nationales, leurs rapports nationaux et les engagements d'acteurs autres que des gouvernements nationaux par le biais d'un système en ligne plus structuré. Des orientations, des formations et une assistance utilisateur ont également été fournies pour l'outil d'établissement des rapports en ligne ;

f) La version améliorée de Bioland (2.0) a été diffusée, à l'appui des centres d'échange nationaux par le biais d'une interface améliorée, d'une architecture de l'information mise à jour, d'un transfert des contenus de l'ancienne version de Bioland à la nouvelle et d'orientations élaborées pour les utilisateurs et les administrateurs du site ;

g) La création de capacités et l'apprentissage entre pairs relatifs à la gestion des connaissances ont été encouragés grâce à des ateliers régionaux de gestion des connaissances pour la biodiversité visant à recenser les besoins, les priorités et les mesures complémentaires aux niveaux nationaux et régionaux.

III. Nouvelle stratégie pour le centre d'échange et la gestion des connaissances

9. Les domaines prioritaires recensés ci-dessous correspondent directement aux priorités définies dans les décisions [16/9 A et B](#), comme renforcer le portail central du centre d'échange, améliorer l'accessibilité des informations pertinentes, faciliter l'accessibilité, poursuivre la création de l'outil Bioland et renforcer les capacités nationales, ainsi que combler les lacunes en matière de données documentées dans le rapport mondial sur les progrès collectifs, examiné au point 3 de l'ordre du jour de la réunion, et en particulier les messages transversaux A.1 et C.6 de ce rapport.³

10. Le Secrétariat a recensé les domaines suivants comme devant être améliorés en priorité lors du prochain exercice biennal :

a) Élaborer un système d'information plus connecté, afin que le portail central du centre d'échange, le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, le site Web de la Convention, Bioland, l'outil d'établissement des rapports en ligne et les systèmes connexes fonctionnent de manière plus synergique, plutôt qu'en tant que plateformes séparées ;

b) Faire en sorte que les informations officielles, notamment les décisions, les documents de séance, les rapports, les notifications, les documents d'orientation et d'autres informations détenues par le Secrétariat soient plus faciles à trouver et à utiliser ;

c) Rattacher les informations issues des rapports au portail central du centre d'échange afin que les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, les cibles nationales, les rapports nationaux, les informations concernant les indicateurs et les engagements des acteurs non étatiques transmis par le biais de l'outil d'établissement des rapports en ligne soient accessibles, trouvables et réutilisables plus facilement dans le portail central du centre d'échange, le site Web de la Convention, Bioland et d'autres systèmes pertinents ;

d) Créer des pages de profil pour les pays afin de donner aux Parties et aux autres utilisateurs un aperçu plus clair et plus intégré de la planification nationale, des rapports, des

² <https://ort.cbd.int/#0.4/0/0>.

³ CBD/SBI/7/2.

informations concernant les indicateurs et d'autres connaissances disponibles au niveau national, y compris en intégrant des informations provenant du centre d'échange dans son ensemble, notamment l'outil d'établissement des rapports en ligne, le portail central, le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages ;

e) Renforcer Bioland en tant que plateforme commune pour une utilisation nationale et régionale, y compris en apportant un soutien aux centres d'échanges nationaux et en offrant des espaces structurés aux Parties et aux centres d'appui à la coopération technique et scientifique ;

f) Moderniser les processus de notification et de participation afin de rendre les transmissions plus sécurisées, traçables et plus facilement gérables, tout en améliorant la qualité et la pertinence des réponses reçues ;

g) Améliorer les normes des métadonnées, de la taxonomie et des contenus, de manière à ce que les informations soient mieux organisées, plus cohérentes entre les systèmes et plus faciles à rechercher, mettre en lien et réutiliser.

IV. Recommandations

11. L'Organe subsidiaire pourrait souhaiter recommander que, à sa dix-septième réunion, la Conférence des Parties adopte une décision⁴ sur le modèle suivant :

La Conférence des Parties,

Rappelant ses décisions [16/9 A et B](#) du 1^{er} novembre 2024,

1. *Note avec satisfaction* les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail du centre d'échange pour la période 2024–2030⁵ et de la stratégie de gestion des connaissances à l'appui de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal^{6,7} ;

2. *Répète* la nécessité pour les Parties, les autres gouvernements, les peuples autochtones et communautés locales, les organisations concernées et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique⁸ de poursuivre la mise en œuvre afin de réaliser le programme de travail du centre d'échange et la stratégie de gestion des connaissances ;

3. *Note* les besoins de ressources supplémentaires pour continuer de mettre en œuvre le programme de travail du centre d'échange et la stratégie de gestion des connaissances ;

4. *Invite* les centres régionaux et sous-régionaux d'appui à la coopération technique et scientifique et l'entité de coordination mondiale du mécanisme de coopération technique et scientifique à inclure des travaux visant à faciliter la mise en œuvre du programme de travail du centre d'échange et de la stratégie de gestion des connaissances dans leurs programmes de travail ;

5. *Encourage* les Parties à partager des informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail du centre d'échange et de la stratégie de gestion des connaissances dans leurs huitièmes rapports nationaux, afin de faciliter l'examen de ce domaine de travail à la dix-neuvième réunion de la Conférence des Parties ;

6. *Rappelle* que les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail du centre d'échange et de la stratégie de gestion des connaissances seront examinés à

⁴ L'estimation des ressources extrabudgétaires nécessaires pour les activités décrites dans le projet de décision figure à l'annexe du présent document.

⁵ Décision [16/9 A](#), annexe.

⁶ Décision [16/9 B](#), annexe.

⁷ Décision [15/4](#), annexe.

⁸ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1760, n° 30619.

la dix-neuvième réunion de la Conférence des Parties, conjointement avec l'examen mondial des progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du Cadre ;

7. *Invite* les centres d'appui à la coopération et les organisations concernées à collaborer et à partager des informations avec le Secrétariat afin de faciliter l'examen de ce domaine de travail à la dix-neuvième réunion de la Conférence des Parties ;

8. *Prie* la Secrétaire exécutive, sous la direction du Groupe consultatif informel sur la coopération technique et scientifique et selon la disponibilité des ressources :

a) De renforcer et d'accélérer la mise en œuvre du programme de travail du centre d'échange et de la stratégie de gestion des connaissances en rendant davantage accessibles, faciles à trouver et à réutiliser les informations transmises par les Parties, à l'appui de la planification, de la mise en œuvre, du suivi et de l'établissement de rapports au titre du Cadre ;

b) De préparer une analyse de la mise en œuvre du programme de travail du centre d'échange et de la stratégie de gestion des connaissances afin d'éclairer leur examen à la dix-neuvième réunion de la Conférence des Parties.

Annexe

Estimation des ressources extrabudgétaires nécessaires

Le tableau ci-dessous donne une estimation des ressources extrabudgétaires nécessaires pour les activités demandées au Secrétariat, telles qu'elles sont décrites dans le projet de décision, afin d'appuyer son examen. La présente annexe ne fait pas partie du projet de décision soumis à l'Organe subsidiaire pour examen.

Ressources extrabudgétaires nécessaires

(Dollars des États-Unis)

<i>Par.</i>	<i>Activité</i>	<i>Dépenses relatives aux réunions^a</i>	<i>Frais de voyage du personnel</i>	<i>Dépenses de personnel^b</i>	<i>Sous- total</i>	<i>DAP (13 pour cent)</i>	<i>Total</i>
8 a)	Intégrer et renforcer la gestion des archives sur le site Web de la Convention et les systèmes connexes en définissant le centre d'échange comme la seule source structurée et faisant autorité en matière de contenus réutilisables	—	—	31 500	31 500	4 095	35 595
	Total			31 500	31 500	4 095	35 595

Abréviations : DAP, dépenses d'appui au programme ; Par., paragraphe du projet de décision.

^a Y compris les dépenses liées au déplacement des participants.

^b Consultants, partenaires et personnel supplémentaire.